

Bureau du 5 juillet 2004

Décision n° B-2004-2353

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Place de Francfort - Liaison entre les parcs de stationnement - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a approuvé les aménagements connexes à réaliser par la Communauté urbaine en accompagnement de la création d'une ligne de tramway sur le chemin de fer de l'est lyonnais par le Sytral.

Dans ce cadre, il s'agit de réaliser les parois moulées pour relier l'actuel parc de stationnement de la gare de la Part-Dieu à un futur parc de stationnement sous la place de Francfort. Les travaux sont à réaliser avant la pose des voies du tramway Léa par le Sytral, et ce, afin d'éviter ultérieurement d'interrompre la circulation des rames du tramway.

Par décision n° B-2004-2154 en date du 5 avril 2004, le Bureau a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour la réalisation de ces travaux.

Après ouverture et analyse des offres reçues à ce titre, lors de sa séance en date du 11 juin 2004, la commission permanente d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises Solétanche Bachy-Maïa Sonnier pour un montant de 1 122 446,00 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 3 mars 2003, 29 mars et 10 mai 2004 ;

Vu sa décision n° B-2004-2154 en date du 5 avril 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 11 juin 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la réalisation des parois moulées pour relier l'actuel parc de stationnement de la gare de la Part-Dieu à un futur parc de stationnement sous la place Francfort et tous les actes contractuels s'y référant avec le groupement d'entreprises Solétanche Bachy-Maïa Sonnier pour un montant de 1 122 446,00 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 29 mars 2004 - opération n° 912 - compte 231 510 - fonction 0822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,